



GREVE DU 21 JANVIER POUR LE SERVICE PUBLIC

POURQUOI SE MOBILISER ?

RGPP 1 et bientôt RGPP 2, réorganisations, coupes sombres dans les effectifs, dégradation des conditions de travail, précarisation, dégradation du service public... Le MEEDDM est au cœur de la tempête !

Le constat est évident. La création du MEEDDM se concrétise avant tout par une dégradation de l'exercice de nos missions ! Sur le fond les problèmes d'environnement, qui ont sur le papier largement justifié cette démarche ! sont de moins en moins lisibles, noyés dans la langue de bois du développement durable. En témoignent les récents échecs (taxe carbone, Copenhague, etc.). Les incertitudes quant à la pérennité des missions sont aussi grandes dans les autres domaines de compétence, en particulier l'aménagement, le logement et les transports. Et partout, pour les agents, les conditions de travail se dégradent.

La création à marche forcée des DREAL a été menée le plus souvent avec une pseudo-concertation destinée à masquer la dégradation de nos conditions de travail : postes modifiés de manière insidieuse, isolement des agents, déficiences dans la gestion des dossiers, procédures de décision absentes ou opaques, manque de reconnaissance des compétences, réduction de l'autonomie et de la responsabilité des agents... Première ou seconde vague des DREAL le constat est le même !

En administration centrale, même conclusion. Le déménagement à la Défense, la répartition sur plusieurs sites, les difficultés pratiques internes, la lourdeur de la structure et l'absence de dialogue : tout cela conduit à des mouvements de postes, une déstructuration des services, une perte de compétences, rend finalement le quotidien difficile et provoque un découragement général.

Cette restructuration s'est également traduite par la mise sous contrôle et l'instrumentalisation politique de l'information, tant environnementale que dans les autres domaines. Alors que l'administration a le devoir de produire et diffuser une information aussi objective que possible à destination des citoyens !

Partout l'immobilier, sujet très sensible, suscite l'inquiétude. Pourtant, comme le reste, ce sujet traité dans la précipitation n'a fait l'objet ni d'une concertation approfondie ni de l'engagement de moyens suffisants. Les agents ont bien du mal à se faire entendre. Voilà un sujet sur lequel l'administration avait le devoir de montrer son exemplarité en matière de dialogue social et de développement durable !

La gestion des personnels subit des évolutions rapides et inquiétantes. La mutualisation des moyens support retire toute notion de service de proximité avec des réorganisations en conséquence qui touchent les agents des DREAL mais aussi des DDT: gestion du personnel, des marchés, des salaires ou des retraites. Les réductions d'effectifs, la réforme des corps et statuts, l'application de la loi mobilité, la réduction des moyens, les pressions de toutes sortes ne peuvent conduire qu'à faire des agents des pions qu'on déplace pour un oui ou un non. Parallèlement, la souffrance au travail s'inscrit dans nos services comme une réalité de plus en plus répandue ...

Et ce n'est pas fini car la RGPP 2 va venir parachever la casse ! Il s'agit donc bien, par la seule approche comptable, d'une remise en cause en règle du service public porté les agents du MEEDDM !

Nous demandons :

- **que les réformes à marche forcée cessent pour laisser le temps de leur évaluation en concertation avec les agents**
- **que ces réformes soient menées pour permettre au MEEDDM de répondre pleinement aux enjeux réels du développement durable**
- **que les services du MEEDDM soient exemplaires en matière de développement durable ce qui nécessite l'adéquation des moyens avec les ambitions affichées ainsi que de profonds changements dans nos pratiques qui n'ont rien à voir avec les conditions de travail qu'on nous impose !**
- **que les effectifs de notre ministère soient renforcés pour faire face à une charge de travail toujours plus grande et aux évolutions nécessaires pour répondre aux demandes de la société**
- **que la compétence et l'expertise des agents soient reconnue et développée, aussi bien dans l'exercice des missions que dans leur carrière**
- **que les conditions de travail soient une préoccupation permanente de l'administration dans le contexte d'un véritable dialogue social, notamment sur le sujet de l'ARTT. Le maintien d'une option en horaires variables sur 4 jours fait partie des mesures de développement durable sur lesquelles le MEEDDM se doit d'être exemplaire.**

**Montrons notre détermination collective
à défendre le service public.**

POUR LE SERVICE PUBLIC,

TOUS EN GREVE LE 21 JANVIER !